

Zeitschrift:	Annales fribourgeoises
Herausgeber:	Société d'histoire du canton de Fribourg
Band:	53 (1975-1976)
Artikel:	La vie politique à Charmey en Gruyère dans la seconde moitié du XIX siècle
Autor:	Bugnard, Pierre
Kapitel:	II: Les luttes
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-818206

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chapitre II

LES LUTTES

I LES EVENEMENTS SECONDAIRES

A. LES ELECTIONS AU CONSEIL NATIONAL

Nous avons vu que la géographie particulière des arrondissements fribourgeois, déterminait les radicaux à revendiquer une participation au National dans le district du Lac seulement et muselait l'îlot gruyérien d'opposition, noyé au sein d'une vaste région d'allégeance conservatrice.

De 1872 à 1914, la gauche ne présentera une liste dans le XXII^e arrondissement¹⁰² qu'à l'occasion des trois scrutins de 1872, 1875 et 1881. Elle obtint 700 voix en moyenne¹⁰³, dont 550 provenaient de la seule Gruyère.¹⁰⁴ Charmey pour sa part attribuait environ une cinquantaine de suffrages aux candidats de la gauche et une centaine à ceux de la droite, mais pour ces trois scrutins l'estimation des forces en présence doit être faite en tenant compte des panachages: lors de l'élection de 1881, qui peut être considérée comme la concertation la plus caractéristique à cet effet, Jaquet (conservateur-modéré) est plébiscité par les électeurs charmeysans des deux tendances, Grand (conservateur) par la droite seule, et Genoud (radical) par la gauche.

¹⁰² Districts de la Gruyère, de la Glâne, de la Singine et de la Veveyse.
Dès 1881, XXIII^e arrondissement, sans la Singine.

¹⁰³ Contre 8000 à la droite.

¹⁰⁴ Contre 2500 à la droite dans ce même district.

On peut donc estimer à 80 le nombre des voix conservatrices et à 35 celui des voix radicales, soit un rapport approximatif de 2 contre 1 en faveur de la droite pour une participation de 41%.

A partir de 1884, tout espoir demeurant définitivement vain pour l'opposition dans cet arrondissement, les élections au National se borneront au renouvellement triennal des deux candidats de la seule liste désormais émise : celle de la droite, avec les députés Grand et Théraulaz.

Dès 1911, la nouvelle géographie du XXIII^e arrondissement¹⁰⁵ apportera quelques modifications avec notamment une légère participation radicale en faveur du député Cailler¹⁰⁶ : celui-ci réunira d'ailleurs les suffrages des deux bords (100 conservateurs plus 30 radicaux). A noter 7 voix «socialistes» à Charmey, cette même année, en faveur du candidat du XXII^e arrondissement, Chassot, qui obtint 204 voix dans la Gruyère. Le vote «plébiscitaire» recueilli par Cailler à Charmey, illustre bien l'influence que le grand industriel était parvenu à s'assurer dans la vallée, au-delà des considérations de parti.

Pendant la période à liste unique (1884-1911), la participation charmeysanne se limite à une cinquantaine de voix conservatrices.

A l'exception des exemples mentionnés, les élections au Conseil national ne présentent donc pas dans la Gruyère en général et à Charmey en particulier, un intérêt considérable : elles sont loin de constituer une source très efficace pour l'estimation des forces en présence.

B. LES VOTATIONS CANTONALES

Elles se limitent aux 9 questions posées en trois occasions : seuls les objets portant sur l'inscription des cercles électoraux dans la constitution (1873), la réduction des membres du tribunal cantonal (1885), la marche des communes légiférée par l'Etat et la simplification de la révision constitutionnelle (1892), obtinrent la

¹⁰⁵ Formé dorénavant du canton tout entier à l'exception de la ville de Fribourg, du Lac et des cercles de Belfaux et de Dompierre.

¹⁰⁶ Le grand industriel brocois lui-même.

majorité des inscrits requise lors de la première consultation nécessaire à l'insertion de l'article dans la constitution (système du double vote).

Finalement ces 4 articles furent acceptés par la majorité des votants lors de la seconde consultation. Cette faible activité en matière de révision constitutionnelle atteste le rôle passif dans lequel le régime cantonnait le souverain.

L'impossibilité pour la gauche de réunir la majorité absolue des citoyens actifs¹⁰⁷ à l'occasion du premier vote, provoquera son abstention délibérée chaque fois que la révision d'un article sera proposé dans un sens favorable à la fraction gouvernementale. Néanmoins les forces de la droite ne parviendront jamais à réaliser seules une modification quelconque de la constitution, en raison de la division de leurs troupes.

En 1885, lors de la votation sur la révision du célèbre article 76,¹⁰⁸ l'abstention conservatrice complète suffit à rejeter une modification défavorable aux intérêts de la droite. A Charmey il n'y eut que 4 non, contre 158 oui.¹⁰⁹

Le chiffre des acceptants donne une assez bonne appréciation des forces réelles de la gauche qui, à cette occasion, participa largement au scrutin.¹¹⁰

En 1892 et 1894, la volonté quasi unanime d'effacer de la constitution cantonale les derniers articles ouvertement favorables au soutien d'une politique gouvernementale, ôta tout caractère de lutte aux deux consultations: Charmey se prononça à l'unanimité en faveur des nouvelles modifications, dans un élan commun à celui de la Gruyère et du canton tout entier. Désormais les syndics seront élus par le peuple, la majorité des votants suffira à l'adoption des révisions constitutionnelles et les membres du tribunal cantonal seront élus par le Grand Conseil.¹¹¹

¹⁰⁷ 14 000 environ.

¹⁰⁸ L'élection des syndics par le peuple, au lieu d'une nomination par le Conseil d'Etat.

¹⁰⁹ 60 % de participation.

¹¹⁰ Approximativement donc, 60 % de l'électorat.

¹¹¹ Et non plus par le Conseil d'Etat.

Une véritable révolution s'était opérée en moins de sept ans dans les esprits: les priviléges les plus flagrants du régime conservateur étaient ainsi sacrifiés. Il faut préciser que de toute manière, les forces gouvernementales étaient assurées d'une large supériorité numérique sur l'opposition: si la réforme a été suscitée par le souci d'une application moins tendancieuse des principes démocratiques, il est évident que le régime avait les moyens de s'offrir un tel argument psychologique.

C. LES VOTATIONS COMMUNALES

Elles donnent un reflet vivant des problèmes pratiques posés à la communauté locale: impôts, coupes de bois, installations d'hydrants ou de lampes électriques, subsides pour la construction des orgues, prises d'actions aux chemins de fer gruyériens, règlement de la police locale, etc.

Les consultations se déroulent selon le système du vote à main levée: les contrôles étaient donc aisés dans les cas où ils se seraient exercés.

Jusqu'aux années 1880, les votations communales recueillent toujours la pleine unanimité des participants aux assemblées. Les intérêts communaux semblent se confondre avec ceux des familles radicales au pouvoir. L'importance croissante prise par l'opposition conservatrice, introduit peu à peu des divergences d'intérêt qui se traduisent par les résultats plus partagés des consultations: parallèlement le taux de participation a tendance à augmenter sensiblement, sans jamais cependant atteindre une moyenne très élevée, nous l'avons vu: de 1883 à 1900, 15%, de 1865 à 1883, nous estimons le taux moyen de participation à 10 ou 12%, au vu des indications consenties occasionnellement par un secrétaire parcimonieux.

Les affaires courantes ne suscitaient donc pas l'intérêt considérable manifesté par le corps électoral charmeysan à l'occasion des élections communales.

D. LA PAROISSE

On peut illustrer la connexion profonde instaurée entre les deux organisations de la commune et de la paroisse, par le degré élevé du chevauchement des intérêts et le cumul des fonctions respectives :

« comme l'année passée, j'ai constaté qu'il y a toujours une certaine confusion entre les administrations paroissiales et communales. Ceci vient surtout de ce que la plupart des paroisses n'ont aucun fond à elles, et vivent au moyen d'un subside fourni par la ou les communes ; la paroisse est alors pour ainsi dire administrée par le Conseil communal, surtout lorsque celui-ci se compose des mêmes membres que le Conseil paroissial »¹¹².

A Charmey, sur les cinq conseillers paroissiaux, trois au moins, et souvent quatre, sont en même temps conseillers communaux de 1886 à 1913.

Ainsi sous le « régime » radical, le Conseil paroissial était formé en grande majorité de représentants de la gauche (4 sur 5 jusqu'en 1886).

Les listes de votants étaient établies à l'aide des *Registres civiques* :

« le plus souvent on établit une liste des votants à chaque votation paroissiale au moyen du registre civique communal »¹¹³.

Les protocoles sont rédigés dans un registre unique et les affaires de la paroisse sont traitées au sein même des assemblées communales. La mention « assemblée communale et paroissiale » est fréquente dans le livre des *Protocoles de délibération en assemblée communale* (1851-1915).

« j'ai cette année mentionné par localité le résultat des visites des bureau de commune et de paroisse. On peut ainsi mieux se rendre compte de la connexion qu'il y a entre deux administrations théoriquement séparées ... à Charmey ... il n'y a *jamais eu d'assemblée paroissiale*

¹¹² *RaP*, 1895, p. 35.

¹¹³ *RaP*, 1894, p. 15.

*properment dite*¹¹⁴; l'approbation des comptes se trouve dans le protocole des assemblées communales. Point de rentiers; point de titres. La caisse ne boucle pas ... les comptes de paroisse sont aux archives, mélangés avec ceux de la commune. La paroisse vit des apponts de la commune »¹¹⁵.

Nous savons qu'

« à Broc, ... ceux qui ne peuvent participer aux assemblées paroissiales se retirent quand les questions paroissiales viennent soumises à l'assemblée »¹¹⁶.

Quant à savoir qui n'était pas agréé aux assemblées paroissiales de Charmey, il nous est impossible de le préciser: il y a entre 3 et 23 «acatholici» dans la paroisse, selon les années, de 1864 à 1914.¹¹⁷

Mais refusait-on également les non-pratiquants? En ce qui concerne le conseil paroissial, il semble, surtout pendant la période du «régime» radical local, que le rôle des conseillers consistait essentiellement dans l'administration d'intérêts économiques et que la fonction qu'ils assumaient n'avait rien d'incompatible avec une éventuelle négligence du devoir pascal:

« environ quatre vingt hommes et deux ou trois femmes¹¹⁸ ne remplissent pas le devoir de la confession annuelle et de la communion pascale et c'est parmi ceux-là qu'on a choisi pour la plupart les membres du Conseil paroissial »¹¹⁹.

Les causes de la dépendance d'intérêts entre les deux administrations remontent à la spoliation de biens paroissiaux immobiliers (pâturages, forêts) opérée lors de la constitution de la commune politique de 1848. Seuls les capitaux gérés par le «Bénéfice

¹¹⁴ Souligné dans le texte.

¹¹⁵ *RaP*, 1894, p. 15.

¹¹⁶ *Ibid.*, 1903.

¹¹⁷ AE *Quaesita*, Charmey.

¹¹⁸ 100 à 120 hommes et 5 ou 6 femmes en 1880.

¹¹⁹ AE, *Quaesita*, 1873, Charmey, p. 3.

de la Cure de Charmey» furent laissés au curé. Certes, la commune consentira à quelques remises partielles en «compensation»: la création d'une obligation hypothécaire est écartée à «une majorité évidente» en 1882, mais «la grande majorité» accepte le versement d'une rente annuelle de 850 francs provenant de l'intérêt à $4\frac{1}{4}\%$ d'un titre de 20 000 francs créé en faveur de la paroisse,¹²⁰

«avec garantie suffisante sans que le capital fond, formant la rente ne puisse jamais devenir exigible par la paroisse, rente fournie en compensation des fonds paroissiaux qui se trouvent confondus avec la fortune communale»¹²¹.

Ces «fonds paroissiaux confondus avec la fortune communale» ont donc été constitués sur les anciennes propriétés paroissiales et contribuèrent à former la fortune communale à la chute du Sonderbund.

Ainsi, une seule administration financière règle les affaires de la paroisse et de la commune:

«à Charmey, le livre de caisse est unique pour la commune et la paroisse. La paroisse n'a pas de fonds, c'est la commune qui fait les versements, mais en bloc sans mentionner le détail de l'utilisation par la paroisse»¹²².

L'Eglise soumise au pouvoir civil à Charmey? Les années du «régime» radical surtout semble réaliser assez complètement une telle dépendance, sinon au point de vue moral, du moins sur le plan administratif et économique: il semble cependant que les pressions de l'état-major radical, exercées par l'intermédiaire d'un corps enseignant manifestement dévoué à sa cause¹²³, devaient constituer, entre autres, une source réelle d'influence, au-delà des seuls intérêts matériels.

¹²⁰ *RaP*, 1902, p. 43.

¹²¹ ACCH, *Protocoles des assemblées communales* (P. ass. com.), 16 juillet 1882, p. 164.

¹²² *RaP*, 1901, p. 27.

¹²³ Deuxième partie, IV. C.

II LES GRANDES OCCASIONS DE LA VIE POLITIQUE

A. LES VOTATIONS POPULAIRES FÉDÉRALES

De 1870 à 1914, 59 questions relatives à des modifications de la constitution fédérale¹²⁴ furent posées au peuple souverain à l'occasion de 44 scrutins de votation.

Les réponses données par le corps électoral charmeysan sont autant d'indices servant à déterminer les tendances politiques profondes de la commune en fonction du choix idéologique opéré par les citoyens.

Le développement des relations internationnales sur le plan économique, détermina dès les années 1860 un processus vers l'unification des multiples systèmes juridiques cantonaux qui entraînaient la bonne marche des affaires. La mise sur pied de l'armée fédérale en 1870-1871, révéla des lacunes et des disparités flagrantes dans l'instruction des régiments cantonaux. C'est ainsi qu'un fort courant unificateur soufflait en Suisse, entretenu par l'ancien mouvement originellement à caractère radical, qui avait obtenu en 48 l'élaboration d'une constitution plus unitaire que ne l'aurait souhaité l'aile fédéraliste du pays. Considérée comme le facteur de résistance, cette dernière fraction aspirait à maintenir sur le plan fédéral lui-même le régime de la démocratie représentative, alors que plusieurs constitutions cantonales de la Suisse orientale en particulier, avaient déjà adopté le régime de la démocratie directe.

Les partisans des deux tendances, centralisateurs et fédéralistes, s'affrontaient dans une lutte qui ménagera peu à peu quelques faveurs aux seconds, à mesure que les efforts des premiers seront contrecarrés par le courant général d'opposition à un trop grand unitarisme. Ce courant favorisera un élargissement pro-

¹²⁴ Révisions partielles ou totales, adjonctions.

gressif des droits des minorités et de leurs possibilités d'accès au pouvoir. Il faut donc dissocier les votations à but unificateur qui ne furent pas agréées par l'ensemble des citoyens du pays, de celles qui virent réellement s'affronter les deux tendances opposées, au niveau du corps électoral lui-même.

Ce mouvement général de résistance est une caractéristique essentielle des trente dernières années du XIX^e siècle et se manifesta surtout au lendemain de la révision totale de 1874 qui modifia les données de 48 dans un sens centralisateur.

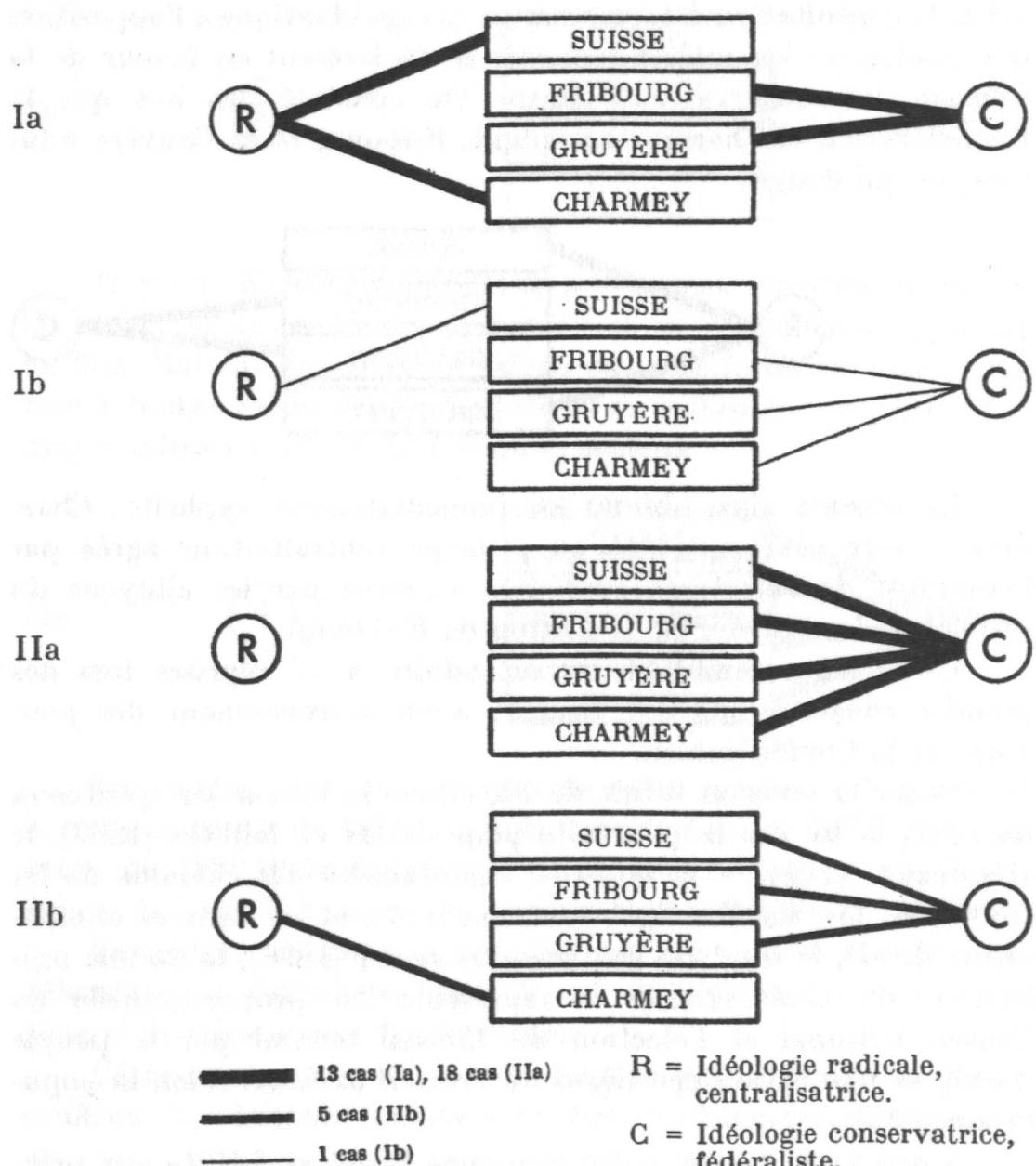
Sur le plan fédéral, les radicaux sont favorables à cette organisation forte, susceptible de maintenir voire d'augmenter les pouvoirs qui soutiennent sa politique. Ils souhaitent donc un accroissement de la centralisation au profit de la Confédération.

Les conservateurs eux, désirent un pouvoir central qui ménage une plus grande autonomie aux prérogatives cantonales et encouragent l'adoption du système proportionnel au niveau fédéral. Il est paradoxal de constater que sur le plan cantonal fribourgeois, les exigences respectives sont alors inversées: le régime en place étant ici d'allégeance conservatrice, c'est l'opposition radicale qui semble adhérer aux principes revendiqués par la forte minorité de droite sur le plan fédéral.

Mais les consultations populaires fédérales modifient les pouvoirs et les droits de la Confédération: elles sont donc un indice au-delà des caractéristiques proprement cantonales et peuvent à ce titre être considérées comme un reflet fidèle des tendances locales profondes au niveau de l'idéologie.

Nous avons classé les 59 questions posées à l'électorat du pays de 1870 à 1914, en fonction des résultats obtenus aux 4 niveaux d'observation choisis (Confédération, canton de Fribourg, district de la Gruyère, commune de Charmey) et relativement aux 2 idéologies en présence, (radicale et conservatrice).

Tableau 3: Attitude de Charmey lors des votations populaires fédérales (59 cas)



Ia : Adhésion à l'idéologie centralisatrice acceptée par la Suisse.

Ib : Adhésion à l'idéologie fédéraliste repoussée par la Suisse.

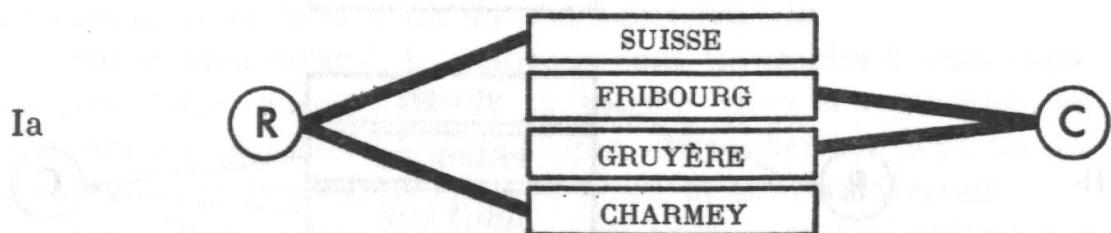
IIa : Résistance générale à une trop grande centralisation.

IIb : Acceptation de la centralisation repoussée par la Suisse.

III : Les tendances ne s'affrontent pas, les résultats sont semblables aux différents niveaux (16 cas).

6 cas particuliers n'entrent pas en considération.

Prenons l'exemple de la révision totale de la constitution du 19 avril 1874, à l'occasion de laquelle l'opposition entre les radicaux unitaristes et les conservateurs fédéralistes fut manifeste. Le résultat de la consultation déterminera un clivage identique à l'opposition des idéologies : les entités radicales se déclareront en faveur de la révision, les conservatrices contre. On constate dès lors que la Confédération et Charmey acceptent, Fribourg et la Gruyère refusent, ce qui donne :



Le schéma ainsi obtenu est immédiatement explicite : Charmey a voté conformément au principe centralisateur agréé par l'ensemble de l'électorat confédéré et renié par les citoyens du district de la Gruyère et du canton de Fribourg.

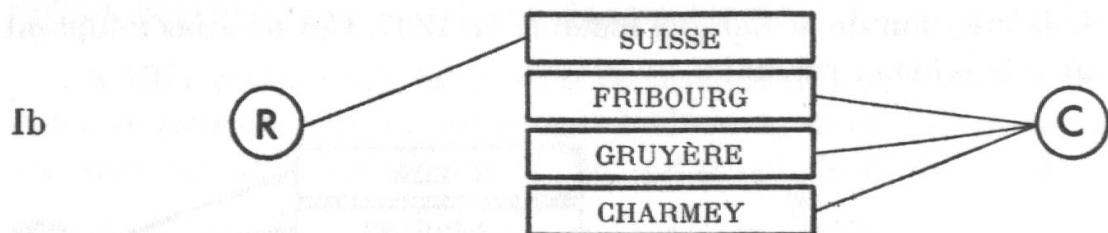
Un schéma semblable se reproduira à 13 reprises lors des grandes consultations qui visaient à un accroissement des pouvoirs de la Confédération.

Outre la révision totale de 74, citons la loi sur les spiritueux de 1887, la loi sur la poursuite pour dettes et faillites (1889), le «Beutezug» (1894),¹²⁵ la nouvelle comptabilité des chemins de fer (1896), les lois sur l'endiguement des forêts et les denrées alimentaires (1897), le «rachat» des chemins de fer (1898), la double unification du droit (1898), la représentation proportionnelle au Conseil national et l'élection du Conseil fédéral par le peuple (1900), la répartition des sièges du Conseil national selon la population (1903).

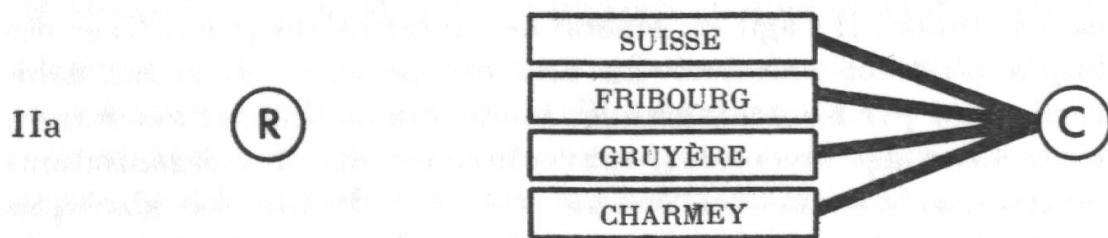
A une seule reprise notre commune trahit sa fidélité aux principes d'unification, à l'occasion du scrutin de 1891 sur le monopole

¹²⁵ La répartition entre les cantons d'une partie des recettes des douanes (2 fr. par tête d'habitant).

fédéral des billets de banque et participa à l'idéologie soutenue par la tendance conservatrice selon le schéma :



Il y eut 23 autres questions posées aux citoyens suisses où les deux principes d'action, unitarisme et centralisation, étaient en lice. Mais les réponses de l'électorat manifestèrent une opposition à toutes ces nouvelles tentatives de radicaliser le pays: Charmey y adhéra à 18 reprises selon le schéma :



Les exemples les plus connus de cette résistance furent outre la révision totale de 1872, la triple consultation de 1877, le «Schulvogt» de 1882,¹²⁶ le «quadrupède» de 1884,¹²⁷ l'achat du Central Suisse de 1891,¹²⁸ la nouvelle organisation militaire de 1895.

Cependant à cinq reprises Charmey resta fidèle aux principes défendus par l'idéologie radicale en s'opposant au mouvement général de résistance à l'unitarisme.

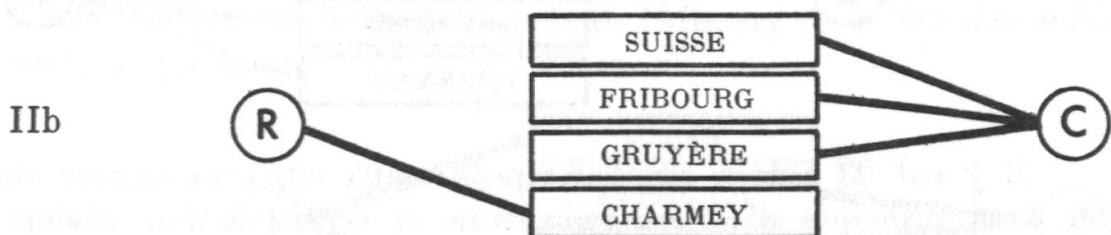
Ce respect aux mots d'ordre édictés par la presse de gauche confirme la véritable tradition «radicale» charmeysanne qui s'est

¹²⁶ Ou « bailli scolaire »: l'école non confessionnelle souhaitée par les députés radicaux romands aux Chambres Fédérales, afin de se placer à la remorque des cantons « avancés » de la Suisse alémanique.

¹²⁷ L'objet du scrutin était formé de 4 questions.

¹²⁸ La compagnie des chemins de fer de la Suisse centrale.

exprimée à l'occasion de la concertation de 1879 sur le rétablissement de la peine de mort par canton, de la représentation suisse à l'étranger (1895), de la loi sur le commerce des bestiaux (1896) et de la création de la Banque fédérale en 1897. Ces scrutins adoptent ainsi le schéma suivant:



Les autres questions proposées au jugement de l'électorat ne manifestèrent aucune lutte idéologique et les résultats, sauf quelques cas particuliers secondaires (6), correspondent à une identité de vue totale. Il s'agit en général de concertations portant sur des objets d'intérêt universel au delà des principes défendus habituellement par les deux grandes tendances politiques: assurances, protections des inventions, subventionnements et réorganisations diverses, arts et métiers énergie, etc. A l'identité des idéologies correspond une identité des résultats. Notons que parmi ces nombreuses consultations (16), le monopole des billets de banque en 1880 et le monopole des allumettes en 1895 manifestèrent une résistance à l'unitarisme; cependant les deux idéologies directrices étaient en accord.

Signalons un cas particulier où se réalisa un clivage total entre les deux idéologies respectives¹²⁹ et le peuple qui refusa à tous les niveaux observés le projet de loi sur les assurances (1900).

Les trois schémas significatifs sont donc les numéros Ia, Ib et IIb. Le premier donne un indice de l'adhésion charmeysanne à l'idéologie centralisatrice: $I_c = \frac{13}{14} = \underline{0,93}$, le second à l'idéologie

¹²⁹ A l'occasion de la votation de 1900 sur l'assurance accident et maladie obligatoire et sur l'assurance militaire, elles avaient unanimement recommandé le oui.

fédéraliste: $I_f = \frac{1}{14} = 0,07$. Le troisième permet d'estimer la résistance générale à une trop grande centralisation: $I_{rc} = \frac{18}{23} = 0,78$.

A titre comparatif les indices correspondants calculés sur les données fournies par la commune d'Albeuve, dont l'électorat a toujours soutenu unanimement les principes fédéralistes donneront: $I_c = \frac{0}{14} = 0$; $I_f = \frac{14}{14} = 1$; $I_{rc} = \frac{23}{23} = 1$.

Bulle commune gruyérienne radicale par excellence, obtiendra: $I_c = \frac{14}{14} = 1$; $I_f = \frac{0}{14} = 0$; $I_{rc} = \frac{15}{23} = 0,68$.

Ainsi plus I_r se rapproche de 1 et plus I_c s'en éloigne, plus la commune sera «radicale», dans le sens d'une adhésion au principe centralisateur. I_{rc} n'est qu'un complément d'information: plus il s'éloigne de 1, plus la commune s'oppose au mouvement général de résistance à l'unitarisme, plus elle est «radicale».

On peut donc déduire que Charmey est sur le plan des votations populaires fédérales, une commune résolument «radicale»: elle obtient d'ailleurs le deuxième rang dans le district de la Gruyère immédiatement après Bulle.

Les racines de ce fort courant charmeysan d'adhésion à l'idéologie radicale suisse de la fin du siècle, remonte sans doute aux manifestations séculaires d'un certain esprit libéral. Ce dernier a en effet continuellement caractérisé l'histoire du village et il se maintient relativement intact, même lors des scrutins de votations fédérales.

Certes les Charmeysans n'ont accepté qu'à six voix de majorité la révision totale de 74 mais ils ne l'ont refusée qu'à l'aide d'une seule en 1872.

Qu'ils aient manifesté une volonté d'unification plus grande que celle du corps électoral suisse tout entier, illustre éloquemment leur fidélité au courant progressif de préférence au facteur de résistance.

La double unification du droit est acceptée à plus de 3 contre 1, (103 contre 30) alors que nous l'avons dit, la révision totale de 74

ne passe qu'avec 6 voix de majorité (127 contre 121). Entre ces deux extrêmes tous les rapports possibles sont réalisés: cette évolution en dents de scie du rapport des forces montre que l'objet lui-même de la concertation influence le choix d'une partie flottante de l'électorat, au delà des tendances officielles de partis, bien que l'adhésion au courant progressiste représenté par l'idéologie radicale soit malgré tout fortement prépondérante.

B. LES ELECTIONS AU GRAND CONSEIL

(description sommaire de la dissidence fribourgeoisiste)

De 1866 à 1915, le district de la Gruyère a toujours envoyé à Fribourg une députation conservatrice, sauf en 1881 et en 1896 où les dissidences du parti gouvernemental profitèrent à l'opposition gruyérienne traditionnelle, largement minoritaire.

Les élections se déroulaient selon le principe du système majoritaire: des deux listes généralement émises par les fractions en présence, l'une, majoritaire, passait entière; l'autre, placée en minorité, était impitoyablement écartée, même si l'écart qui la séparait de la première était infime.

Ainsi à elles seules les forces de l'opposition gruyérienne ne seraient jamais parvenues à la majorité absolue si les «*Bien-Publicards*» (en 1881) et les «*Fribourgeoisistes*» (en 1896) n'avaient accordé leur soutien à la liste de l'opposition. Nous ouvrons une parenthèse nécessaire pour donner une brève description de ces mouvements.

Dix ans avant le mouvement fribourgeoisiste des années 1890, la Gruyère avait déjà été marquée par la dissidence des adeptes du *Bien-Public*¹³⁰.

¹³⁰ Journal ayant paru à Fribourg de 1879 à 1888 (conservateur-modéré).

Dans le district du sud, tout commença en 1876, où les élections générales au Grand Conseil virent s'affronter 3 listes : à celles traditionnelles des conservateurs catholiques (gouvernementaux) et des radicaux, s'ajouta en effet une liste dite « anticléricale » ou des « Nouveaux Conservateurs ». Cette dernière différait de son homologue catholique pour 4 noms seulement, sur lesquels se porta la lutte. Ceux-ci obtinrent néanmoins la majorité absolue au dépens des quatre candidats correspondants portés sur la liste gouvernementale, consacrant ainsi le succès de la liste « anticléricale ».

La scission des conservateurs gruyériens se confirma l'année suivante lors des partielles mouvementées de 1877, où le candidat de la gauche, soutenu par les « Nouveaux Conservateurs », faillit compromettre le succès final de la droite. Les élections générales de 1881 vontachever l'éclatement en cours : la liste de l'opposition (radicaux et Bien-publicards réunis) obtient une majorité de 200 voix sur la liste des gouvernementaux, et la victoire. La députation sud-cantonale est ainsi composée de 8 Bien-publicards, 4 radicaux et seulement 5 conservateurs-catholiques, soit 12 membres dits de l'opposition, sur les 17 sièges gruyériens au Grand Conseil.

La réaction des vaincus fut prompte ; ils fondèrent à Bulle l'« Union gouvernementale », cercle chargé de procéder à une réorganisation profonde du parti : en 1886 ils obtenaient à nouveau une large majorité aux élections générales. Cinq ans plus tard (1891), l'opposition n'émettait aucune liste, la suprématie gouvernementale en Gruyère semblait solidement assise.

Cependant le dirigisme de la capitale continuait à susciter des réprobations et des jalousies : aux partielles de 1892, l'inspecteur scolaire Progin, se porta candidat comme adepte d'un parti dit des « Conservateurs Indépendants » et remporta avec l'aide des voix radicales une large victoire sur son adversaire gouvernemental. Une nouvelle dissidence conservatrice prenait forme en Gruyère, plus profonde, plus âpre que la précédente.

1893 : les chefs de l'ancien parti du *Bien-Public* et la fraction des radicaux modérés fondent l'« Union démocratique » chargée d'organiser la lutte en Gruyère pour obtenir une députation d'opposition. Une partie du clergé adopte la nouvelle idéologie et

utilise ardemment les avantages de sa position pour répandre le mouvement. Le journal *Le Fribourgeois*, devient l'organe officiel du mouvement, avec Progin à la tête de l'équipe rédactionnelle; on expose des revendications: le mouvement se déclare contre l'Université, contre les chemins de fer et réclame la constitution d'une commission mixte pour l'examen des comptes de l'Etat.

En réalité le but des dissidents est d'opposer une résistance à l'autocratie pythonienne soutenue par une armée de «fonctionnaires/agents électoraux», responsable d'une politique financière jugée désastreuse en Gruyère.

On voudrait installer Progin à l'Instruction publique et mettre un terme aux excès du dirigisme de la capitale.

Les manifestations populaires du 6 juin 1895 consacrent la séparation officielle des conservateurs gruyériens et des Fribourgeois. Le mouvement est désormais bien fondé: il dispose d'un organisme directeur, d'un chef, d'un journal et d'un programme défini.

Les hostilités s'ouvrent à l'occasion des partielles du 9 août 1896 qui sont dans l'esprit de tous un test révélateur avant les générales de décembre. Le candidat du *Fribourgeois*, Gaspard Joillet, avec l'aide déclarée des libéraux-radicaux, obtient 1800 voix contre 2100 au candidat des gouvernementaux. L'alerte aura été chaude.

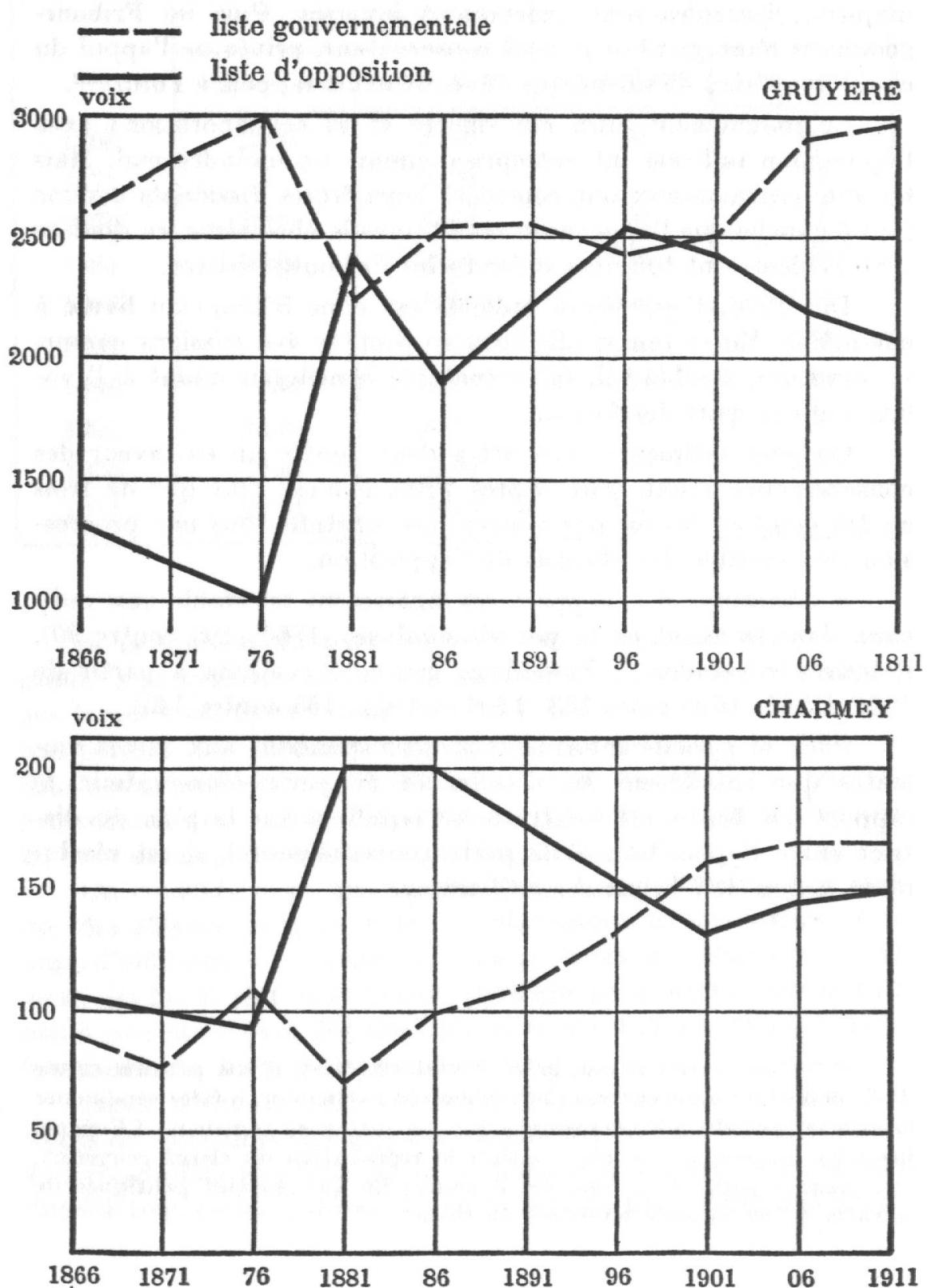
Cinq mois plus tard, deux listes compactes sont émises avant les élections pour le renouvellement intégral du Grand Conseil: une liste dite «indépendante», composée des candidats du *Fribourgeois* et des libéraux-radicaux, et une liste dite «conservatrice» (gouvernementale).

La campagne est passionnée, la participation très forte (95 %). Résultats: la liste de l'opposition obtient 100 voix de majorité sur celle des conservateurs¹³¹.

La discipline fut remarquable de part et d'autre. Ainsi jusqu'en 1901 la députation gruyérienne sera composée de 18 «indépendants», sur les 18 sièges auxquels elle avait droit.

¹³¹ 2529 contre 2423.

Tableau 4: Elections générales au Grand Conseil:
Evolution du rapport des forces. (1866-1911)



En 1901, des mésententes diverses nuirent à la coalition des oppositions: la liste gouvernementale passera avec 100 voix de majorité, les rôles sont exactement inversés. Puis les Fribourgeois réintègrent le bercail conservateur, privés de l'appui du clergé gruyérien dissident que l'évêque avait rappelé à l'ordre¹³².

Le mouvement aura été sincère et sa «collaboration» avec l'opposition radicale fut entreprise comme un moindre mal. Mais les gouvernementaux ont considéré leurs frères dissidents comme plus à gauche que l'opposition traditionnelle elle-même, ce dont se sont évidemment toujours défendu les Fribourgeois.

Dès 1906, l'opposition radicale est donc à nouveau livrée à elle-même. Entre temps elle aura su profiter des scissions conservatrices qui, semble-t-il, lui auront été bénéfiques quant à l'évolution du rapport des forces.

On peut estimer ce rapport à deux contre un en faveur des conservateurs avant 1891. Après 1906, il n'est plus que de trois contre deux en faveur des mêmes: on constate ainsi une progression très sensible des effectifs de l'opposition.

A Charmey, si le rapport est légèrement favorable aux radicaux dans le début de la période analysée (1866: 105 contre 90), il tourne cependant à l'avantage des conservateurs à partir de 1901. (1901: 160 contre 133 1906 et 1911: 165 contre 145).

Pour la période intermédiaire correspondant aux luttes violentes que susciterent les dissidences du parti conservateur, le rapport des forces est relativement équilibré sur le plan du district entre l'opposition et le parti gouvernemental, il est résolument favorable à la gauche à Charmey.

¹³² Python aurait réussi, grâce à l'intermédiaire d'une pétition signée du Comité des Conservateurs Catholiques de la Gruyère, à faire condamner le mouvement du «Fribourgeois» par les instances romaines: l'Evêque, jusqu'ici soucieux de ne pas s'attirer la réprobation du clergé gruyérien, dut prendre parti et se résoudre à mettre fin aux menées politiques de certains de ses ardents ministres du culte.

Elections générales au Grand Conseil: répartition des voix

	GRUYÈRE		CHARMEY	
	opposition	cons. gouv.	opposition	cons. gouv.
1866	1300	2600	105	90
1871	—	2800	—	75
1876	1000	3000	90	110
1881	2400	2230	200	70
1886	1890	2530	200	100
1891	—	2550	—	110
1896	2530	2420	150	130
1901	2430	2530	130	160
1906	2200	2900	145	165
1911	2100	3000	145	165

Si la scission du parti conservateur gruyérien semble avoir profité à l'opposition sur le plan du district, à Charmey l'évolution des forces s'est opérée dans un sens favorable à la droite malgré une période intermédiaire à l'avantage des radicaux: en 1881, la liste des oppositions réunit 200 voix contre 70 à celle des gouvernementaux, bien qu'en 1896 les charmeysans n'accordent plus que 20 voix de majorité à la coalition de gauche.

On constate donc que les dissidences conservatrices ont joué un rôle efficace dans la vallée en élargissant momentanément le taux d'adhésion à l'opposition. Mais le déclin du «régime» radical local, dès les années 80 et l'essor parallèle de la droite favoriseront peu à peu sur le plan des élections au Grand Conseil, une tendance favorable aux listes gouvernementales.

Ainsi d'une manière générale, l'évolution du rapport des forces de l'électorat charmeysan correspond, hormis les restrictions apportées pour le début de la période, à celles des électeurs du district tout entier (tableau 4), en ce sens qu'elle réalise une situa-

tion finalement avantageuse pour la droite; cependant, à la progression sensible des effectifs de l'opposition gruyérienne correspond un essor évident de la tendance charmeysanne favorable au gouvernement.

Le préfet Savoy lui-même reconnaît les efforts consentis par le parti radical pour augmenter son audience dans le sud du canton:

« l'activité du parti radical dans le district, ou mieux, celle de plusieurs des agents de ce parti, fait contraste avec l'indifférence de plus d'un de nos amis »¹³³.

A Charmey au contraire, les sources orales consultées sont unanimes à le reconnaître, ce sont les conservateurs qui semblent animés, au tournant du siècle, de cet esprit conquérant.

C. LES ELECTIONS AU CONSEIL COMMUNAL

Nous avons vu comment le rapport des forces évolua à Charmey en faveur de la droite, mettant en danger le «régime» radical local avant même l'introduction de la RP sur le plan communal.

Dès 1903 on peut estimer que les deux tendances en présence s'équilibrent avec il est vrai un léger avantage à la gauche.

Ce processus vers l'équilibre des forces fut sans aucun doute favorisé par la nomination d'un syndic conservateur dès 1878, la droite prenant ainsi une importance sensiblement accrue grâce à l'action d'un facteur¹³⁴ étranger à l'influence de l'électorat local. Cette situation nouvelle favorisa des accords tacites, des ententes qui s'avérèrent néfastes pour la fraction majoritaire, dans une mesure qu'elle n'avait, semble-t-il, pas prévue.

La chute de quelques meneurs influents de la gauche charmeysanne contribua au renversement rapide du rapport des forces dans les années 1880, 1890.

Le renouvellement de génération opéré au sein du parti radical majoritaire en 1882, suscita probablement des mécontentements

¹³³ *RaP*, 1910, p. 2.

¹³⁴ Le Conseil d'Etat.

dans les rangs adverses: les forces non aguerries des jeunes politiciens nouvellement élus ne surent contenir avec la ténacité suffisante les assauts de l'opposition.

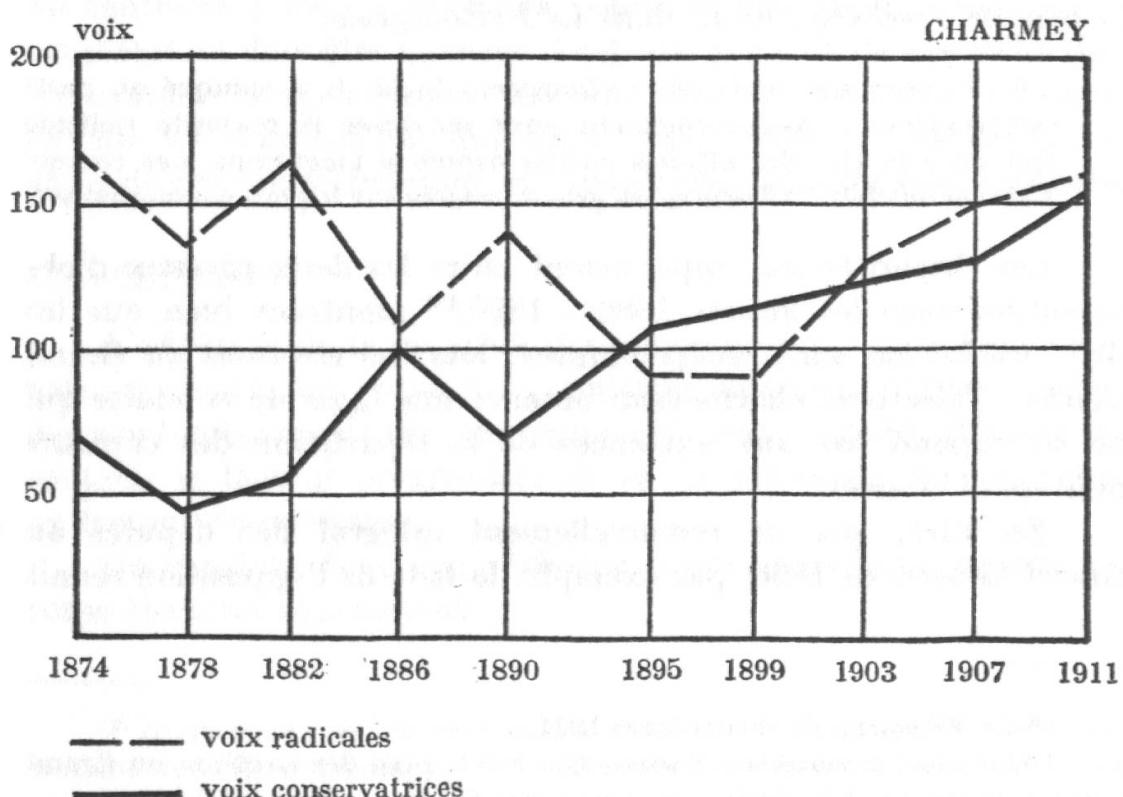
L'accroissement des luttes entraîna une observance plus stricte de la discipline de parti: l'adhésion à l'un des deux pôles politiques par une partie toujours flottante des électeurs, se fit peu à peu d'une manière plus absolue et plus décidée.

Parallèlement à la création des organisations partisanes sur le plan fédéral, au tournant du siècle et peu avant la guerre, les électorats respectifs semblent procéder à une véritable prise de conscience de leur allégeance idéologique sur le plan communal, au-delà des traditionnels concepts de soutien des intérêts économiques.

L'évolution du rapport des forces est, comme sur le plan des élections au Grand Conseil, favorable à la droite dans ses lignes générales.

Tableau 5: Elections au Conseil communal:

Evolution du rapport des forces. (1874-1911)



CHARMEY: élections au conseil communal, 1874-1911: rapport des forces. (voix obtenues)

	Radicaux	Conservateurs
1874	168	70
1878	135	42
1882	163	52
1886	105	98
1890	139	64
1895	90	106
1899	90	112
1903 (RP)	128	123
1907	150	130
1911	156	153

A propos des élections communales de 1911 (les dernières de la période observée), on lit dans *Le Fribourgeois*:

« à Charmey nos amis ont vaillamment lutté. Il a manqué au parti conservateur 4 listes seulement pour renverser la majorité radicale qui est à la tête des affaires locales depuis si longtemps. Les conservateurs ont fait à Charmey un grand progrès sur le plan communal »¹³⁵.

Les disparités qui apparaissent entre les deux niveaux d'observation dans les années 1880 - 1890,¹³⁶ montrent bien que les deux évolutions sont indépendantes: lors des élections au Grand Conseil, l'électorat charmeysan observe une ligne de conduite qui ne correspond pas aux exigences de la répartition des couleurs politiques locales.

En effet, lors du renouvellement intégral des députés au Grand Conseil en 1896, par exemple, la liste de l'opposition réunit

¹³⁵ *Le Fribourgeois* du 15 mars 1911.

¹³⁶ Rapport favorable à l'opposition sur le plan des élections au Grand Conseil, favorable à la droite au niveau des élections communales.

plus de 150 voix à Charmey contre 130 à la liste gouvernementale: les élections communales de l'année précédente en revanche, consacrent un rapport favorable à la tendance conservatrice: 106 contre 90. En 1911, à la majorité radicale, faible il est vrai, sur le plan communal (3 voix), correspond une majorité sensible de la liste gouvernementale au niveau des élections au Grand Conseil (20 voix).

Voter pour ou contre la politique gouvernementale lors de l'élection du parlement, n'a donc pas absolument la même signification que de favoriser ou d'empêcher l'accès de l'exécutif communal à des hommes dont la «couleur» ne joue pas un rôle aussi essentiel que celui tenu par les candidats au Grand Conseil: il semble que sur le plan communal on vote d'abord pour des hommes.¹³⁷

Au niveau des élections au Grand Conseil en revanche, le choix de l'électeur s'exerce en priorité sur l'idéologie que représente une liste avant de s'appliquer aux candidats qu'elle contient: il s'agit dans ce cas pour le citoyen de se déterminer à soutenir ou au contraire à désapprouver la politique gouvernementale. Cette constatation doit être nuancée il est vrai à partir de l'introduction du système proportionnel aux élections communales, où nous l'avons vu, l'apparition des listes tend à orienter davantage le choix du citoyen en fonction de l'allégeance partisane des candidats.

CONCLUSION

L'adhésion de la majorité des charmeysans à l'idéologie radicale au niveau des votations populaires fédérales, illustre au-delà des contingences locales ou régionales, une volonté affirmée de soutenir le facteur progressiste de la vie politique, de préférence au facteur de résistance.

On constate donc une véritable tradition radicale au sein du corps électoral charmeysan.

¹³⁷ Nous avons vu, à propos des élections au Conseil National, que certains députés influents, l'industriel Cailler par exemple, illustraient un phénomène identique en réunissant les suffrages des deux tendances.

Les influences exercées sur l'électorat par les particularités des niveaux intermédiaires de l'expression politique (élections cantonales et communales), tendent cependant à atténuer sensiblement l'influence des idées émises sur le plan fédéral.

La relation directe qui s'est instaurée entre les intérêts économiques de quelques gros propriétaires et le pouvoir politique lui-même dans le domaine communal, modifiera sensiblement le rapport des forces partisanes.

Sur le plan des élections au Grand Conseil, le caractère autoritaire de l'exécutif cantonal favorisé sinon par certains articles de la constitution, du moins par la forte majorité conservatrice fribourgeoise, influencera le rapport des forces locales dans un sens avantageux aux intérêts de la politique gouvernementale.

Seules les dissidences conservatrices redonneront aux Charmeyans quelques occasions de satisfaire leur goût inné pour l'opposition.

Les élections communales sont l'occasion d'un choix exercé avant tout sur des personnes: jusqu'en 1886, les conditions locales déterminent les suffrages à se porter essentiellement sur les candidats de la gauche. Le «régime» en place semble contrôler la situation: il exerce ses pressions de diverses manières: à l'école par l'intermédiaire des régents, dans les cafés qui sont établis en véritable monopole, sur les places de travail (scieries, alpages) où il distribue les activités.

Mais l'essor de la droite favorisé par les ambitions du gouvernement cantonal, entraîne le processus vers l'équilibre des forces: au «régime» radical succède une période de luttes vives débouchant sur le «bipartisme» de la représentation proportionnelle. Désormais l'enjeu se limitera à l'attribution du siège supplémentaire en fonction du plus fort reste.

En comparaison des forces que la gauche réussit à opposer au parti gouvernemental dans le canton, ou même dans le district, Charmey peut certainement être considéré comme un «boulevard du radicalisme»; en réalité, dès 1895, les forces charmeysannes en présence s'équilibrent sensiblement sur le plan communal et elles ménagent même quelque avantage à la droite au niveau des élections cantonales.

Ainsi à la tradition radicale manifestée par les charmeysans au niveau des idées, s'opposent les exigences de la politique gouvernementale d'une part, et de certains intérêts particuliers d'autre part.

Les prérogatives que se sont arrogées le régime conservateur cantonal, les gros propriétaires et les patrons de la vallée, constituent donc les facteurs principaux de la modification des tendances politiques profondes des charmeysans.

En réalité on constate de 1870 à 1915, qu'à l'augmentation sensible des forces de la droite, correspond une relative stabilité des troupes de l'opposition: le gain opéré par les conservateurs s'est donc effectué principalement grâce à l'augmentation du nombre des citoyens.

Les réalisations de prestige accomplies sur le plan cantonal par le régime conservateur ont peut-être exercé une influence déterminante sur les jeunes citoyens qui s'apprêtaient à adopter, au mépris des principes de filiation, une idéologie partisane: le régime pythonien avait incontestablement, sous certains aspects, au tournant du siècle, le vent en poupe. Les sources orales consultées se souviennent d'ailleurs des efforts considérables entrepris par le parti conservateur local pour attirer à son bord les forces jeunes du village. Ce travail en profondeur est significatif des conditions politiques des premières années du XX^e siècle, caractérisées par l'égalité des forces en présence: en 1919, l'installation au «Pré de l'Essert»¹³⁸ d'une famille conservatrice suffira à redonner à la droite la majorité au Conseil communal.

Mais les grandes batailles électorales ne pouvaient susciter des passions continues:

« 1902, l'année a été calme: pas d'élection; pas de fièvre aphteuse »¹³⁹.

Les divers aléas des activités agricoles et les événements importants de la vie politique parvenaient seuls à troubler le rythme des habitudes quotidiennes.

* * *

¹³⁸ Vaste domaine de la partie orientale de la vallée du Javroz.

¹³⁹ *RaP*, 1902, p. 6.

